

15ème législature

Question N° : 10702	De M. Nicolas Démoulin (La République en Marche - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Articulation dispositif Pass Culture et dispositifs locaux déjà existants	Analyse > Articulation dispositif Pass Culture et dispositifs locaux déjà existants.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 22/12/2020 page : 9465 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Nicolas Démoulin attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'articulation entre le dispositif « Pass Culture » et les dispositifs locaux déjà existants. La culture est un bien commun. Pour autant, elle semble être le bien commun d'un autre monde pour celles et ceux qui n'ont pas les ressources financières pour y accéder. En avril 2018, son ministère a mis en musique une promesse du Président de la République: rendre la culture accessible à la jeunesse à partir de 18 ans. Avec 500 euros, ce service de paiement permettra d'accéder aux différents univers de la culture avec une consommation de culture et la fréquentation de milieux culturels. Ce nouveau pass s'intègre aux dispositifs locaux qui sont mis en place depuis plusieurs années dans les collectivités, comme le Pass « YOOT » proposé par le Crous de Montpellier et à destination des étudiants. Le Pass culture qui aujourd'hui est en expérimentation dans quatre territoires dont l'Hérault, propose une application monétisée à la date anniversaire de 18 ans, géolocalisée et accessible à tous qui ouvrira les portes de l'offre culturelle là où l'utilisateur se trouvera. À cet effet, il attire son attention sur la manière d'articuler les différentes offres culturelles entre le Pass national et les dispositifs locaux déjà existants afin qu'ils ne soient pas en concurrence mais restent complémentaires.

Texte de la réponse

Le pass Culture entend créer un espace de partage et de rencontre culturelle, afin de faciliter l'accès de tous à la culture, promouvoir la qualité et la diversité des offres culturelles et favoriser l'autonomie des jeunes au moment de leur accession à la majorité. Pour le public, le pass Culture se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, à la fois agenda national de référence et ditorialise, espace de mise en lumière de rencontres et médiations culturelles, et vecteur de diversification des pratiques. Cet outil numérique est complété d'un portail professionnel, pensé comme une interface de conquête et de fidélisation des publics. Véritable laboratoire d'innovation au service des acteurs culturels, il leur permet de renforcer la visibilité de leurs offres, y compris auprès de publics naturellement plus éloignés, et de construire des liens entre offres diversifiées, de travailler sur l'après-visitte ou l'après-spectacle, et plus généralement de favoriser la création de nouvelles offres culturelles spécifiques pour les jeunes de 18 ans. Pour construire ce nouveau service public, le ministère de la culture a souhaité adopter une approche basée sur l'expérimentation et la co-construction avec l'ensemble des utilisateurs futurs : les résidents de 18 ans, les acteurs culturels et les collectivités territoriales. Les collectivités territoriales sont en effet des acteurs essentiels de l'art et des politiques culturelles, à travers leurs opérateurs et par le soutien au

tissu associatif. Le pass Culture est un outil à leur service, leur permettant de promouvoir la programmation des établissements qu'elles soutiennent et de participer au travail d'éditorialisation de l'offre. À cette fin, le pass Culture devra par ailleurs s'intégrer aux dispositifs locaux mis en place depuis plusieurs années dans certaines collectivités. Parmi les quatorze départements d'expérimentation, ce cas se présente dans l'Hérault avec le Pass « YOOT » proposé par le Crous de Montpellier, et dans le Bas-Rhin avec la carte culture des universités d'Alsace, ou encore avec le dispositif Carte Avantage Jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une large concertation avec les directions régionales des affaires culturelles, la SAS Pass Culture et les collectivités territoriales sera poursuivie pour définir les synergies possibles, qu'il s'agisse d'offrir aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de dématérialiser leur dispositif en s'appuyant sur les outils en code source ouvert (open source) développés pour le pass Culture, ou encore la possibilité de créer des passerelles techniques et fonctionnelles entre les outils locaux et le pass Culture. Au terme d'un bilan approfondi, l'objectif est aujourd'hui de pouvoir réunir toutes les conditions permettant une généralisation du pass Culture à l'ensemble des jeunes de 18 ans sur l'ensemble du territoire, en 2021.